

RPI Appenwihr-Hettenschlag-Logelheim

Aménagements spécifiques dans le cadre du protocole sanitaire

Le jour de la rentrée, 1^{er} septembre 2022

Ecole maternelle d'Appenwihr :

- Pour les élèves de PS :
 - Accueil dans la classe à partir de 8h
 - Il est recommandé que l'adulte accompagnateur se désinfecte les mains avec une solution hydroalcoolique située à l'entrée de l'école
 - L'après-midi, accueil dans la cour (voir les consignes pour les MS et GS)
- Pour les élèves de MS et de GS :
 - Accueil dans la cour de l'école entre 13h25 et 13h35 (Rappel : les élèves de MS et de GS ne sont pas accueillis à l'école le matin du 01/09/2022)
 - Un adulte pourra accompagner l'enfant dans la cour

Ecole la Clairière de Hettenschlag :

- Accueil dans la cour de l'école entre 8h10 et 8h20, un adulte pourra accompagner l'enfant
- L'après-midi, accueil dans la cour sans accompagnateur entre 13h35 et 13h45

Ecole élémentaire de Logelheim :

- Accueil dans la cour de l'école entre 7h55 et 8h05, un adulte pourra accompagner l'enfant
- L'après-midi, accueil dans la cour sans accompagnateur entre 13h20 et 13h30

Avant de venir à l'école

Les parents jouent un rôle actif dans le respect des gestes barrières (*explications à leur enfant, fourniture de masques pour les enfants en élémentaire si besoin, fourniture de mouchoirs en papier jetables...*).

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. En cas de symptômes évocateurs de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école, y compris s'il est totalement vacciné ou qu'il a été infecté par la Covid-19 depuis moins de deux mois. De même, il leur est demandé de ne pas conduire à l'école les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2. Pour interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire, lorsque l'élève est atteint de la Covid-19, il est essentiel de respecter les consignes des autorités sanitaires et de le signaler immédiatement à l'école ou à l'établissement.

Transport scolaire

Le transport scolaire fonctionne normalement aux horaires habituels. Le port d'un masque n'est à ce jour pas obligatoire.

Horaires des écoles

Maintien des horaires habituels des écoles et du transport scolaire.

Accès aux écoles

Les parents, les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires. Ils peuvent porter un masque de protection, s'ils le souhaitent. La désinfection des mains est recommandée à l'entrée.

L'arrivée et le départ de l'école dans le RPI :

- Accueil des élèves
 - dans les cours des écoles de Hettenschlag et de Logelheim
 - école maternelle d'Appenwihr :
 - accueil entre 8h et 8h30 des élèves dans la cour de l'école (lundi et mardi pour la classe de MS/ GS ; jeudi et vendredi pour la classe de PS/MS)
 - accueil entre 8h et 8h30 des élèves dans la classe (jeudi et vendredi pour la classe de PS/ MS ; lundi et mardi pour la classe de MS/GS) :
 - Pour les accueils en classe, un adulte pourra accompagner l'enfant (éviter de venir à plusieurs pour ne pas créer des attroupements inutiles). Il ne faudra pas s'attarder dans les couloirs.

- Sorties des élèves
 - Ecole d'Appenwihr : sortie des élèves par les deux sorties (la classe de MS/GS sortira par la salle de motricité ; la classe de PS/MS sortira par l'entrée de l'école maternelle)
 - Ecole de Logelheim : sortie des élèves « piétons » par la rue de Dinsheim et des élèves rentrant avec le bus ou à vélo par la Grand-Rue
 - Ecole de Hettenschlag : sortie des élèves depuis l'accès principal de la cour d'école (classe de M. Starck) et depuis l'issue de secours côté ouest (Mme Lapprand)

Le lavage des mains

Le lavage régulier des mains figure dans le socle des mesures.

Dans le RPI, dès le niveau socle, il sera réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier

jetable. Les serviettes à usage collectif sont à éviter. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.

L'aération et la ventilation des classes et autres locaux

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Elle figure dans le socle des mesures.

Dans le RPI, à partir du socle, les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés durant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 10 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

Le port du masque

Que ce soit pour le socle ou pour les trois niveaux de protocole, les règles relatives au port du masque applicables aux adultes et aux enfants en population générale s'appliquent au milieu scolaire (les règles applicables à l'espace public pour les espaces extérieurs et celles applicables aux établissements recevant du public de même nature pour les espaces intérieurs). Elles sont définies par les autorités sanitaires. Au moment de la rentrée scolaire 2022, le port du masque n'est pas requis en population générale. Il n'est donc pas requis en milieu scolaire, ni pour les personnels, ni pour les élèves. Ceci ne fait bien entendu pas obstacle à ce que les élèves ou les personnels qui le souhaitent portent le masque. Le port du masque ne peut en revanche être imposé tant aux élèves qu'aux personnels.

Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé, à partir de 6 ans, pour les personnes contacts à risque durant les 7 jours après la survenue du cas confirmé ainsi que pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement. Il est également recommandé pour les personnes à risque de forme grave.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève durant la classe

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrières.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.



Il est indispensable que les parents ou personnes autorisées à prendre l'enfant signalés en début d'année scolaire soient joignables. Les modifications des coordonnées téléphoniques doivent être signalées.

- Consulter un médecin et/ou faire tester l'enfant (test antigénique, PCR...)
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne

En cas de test positif

Les règles applicables aux cas confirmés en milieu scolaire sont celles arrêtées par les autorités sanitaires pour les adultes et enfants en population générale.

Il appartient aux responsables légaux des élèves d'informer sans délai le directeur des situations de cas confirmé. L'élève cas confirmé ne doit pas se rendre à l'école et devra respecter les règles d'isolement prescrites par les autorités sanitaires (cf. les consignes générales).

S'agissant des élèves de moins de 12 ans, indépendamment de leur statut vaccinal, ainsi que des élèves de 12 ans et plus et des personnels bénéficiant d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 7 jours. Il peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5ème jour et que son résultat est négatif, et en l'absence de symptômes depuis 48h. Lorsque le prélèvement nasopharyngé est difficile ou impossible, un test antigénique par prélèvement nasal peut être réalisé pour les élèves de moins de 12 ans par ou sous la responsabilité d'un pharmacien, d'un médecin ou d'un infirmier. S'agissant des élèves de 12 ans et plus et des personnels non vaccinés ou ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 10 jours. Il peut prendre fin au terme de 7 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 7ème jour et que son résultat est négatif.

La période d'isolement débute :

- à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques ;
- à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.

Le retour à l'école se fait, sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières. Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement (à partir du CP).